FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

VI.—L'AMOUR DE CLOTILDE—*Suite.*

Mais Clotide, de son côté, lui ménageait une surprise. Elle venait de s'étendre sur une causeuse dans une attitude de nonchalance épuisée. Au moment où le débonnaire baron s'esquivait discrètement, elle l'appela tout à coup d'une voix caressante :—Roland, fumez donc ici, mon ami, je vous en prie!.... Nous sommes seuls,—et je vous ai vu si peu aujourd'hui.

M. de Val-Chesnay, peu habitué à ces élans de tendresse, s'arrêta tout interdit. Il murmura quelques mots de gratitude, alluma un cigare, et s'établit dans un coin retiré du salon, pendant que Gandrax s'asseyait avec un peu de brusquerie à deux pas de la causeuse, et lançait à Clotilde un coup d'œil sévère. La jeune femme n'y prit point garde: elle contempla vaguement, pendant quelques minutes, à travers la porte entr'ouverte, les rayons de lune qui se jouaient dans les ombrages du parc et dans les brumes de l'automne; puis, s'adressant de nouveau à son mari du même accent affectueux et pénétré:—Mon ami, reprit-elle, où êtes-vous donc?.... Pourquoi si loin?.... J'aime l'odeur de vos cigares.... Venez donc ici!

Et elle lui montra du bout de son éventail une espèce de gros tabouret qu'elle approcha elle-même de la causeuse.

Roland s'était empressé de se rendre à cet appel. Elle laissa pendre sa blanche main sur la tête du jeune homme, puis, le forçant de se renverser sur le bord de la causeuse, et se penchant alors gracieusement au-dessus de son front, elle le regarda dans les yeux:—Vous êtes joli! dit-elle à demi-voix.

Et elle reprit sa pose rêveuse, sans cesser de promener sa main sur la tête blonde de Roland.

Après un silence, elle se tourna subitement vers Gandrax:—Quelle belle soirée, n'est-ce pas? lui dit-elle.

—Très-belle! dit Gandrax.

—J'adore ces premiers soirs d'automne!.... Vos cheveux sont comme de la soie, Roland.... Avez-vous remarqué, Gandrax, les cheveux de mon mari? Des cheveux d'enfant,...... et d'honnête homme!

—Tout à fait murmura Gandrax.

Il y eut un nouveau silence. Elle se mit à rire.—Voyons, Roland, reprit-elle, j'abuse de votre bonté.... Allez voir un instant vos chevaux, je vous le permets,—d'autant plus qu'à la longue cette fumée de cigare.... Oh! elle ne me fait pas mal, non!.... mais elle me grise,.. elle m'enivre!.... Allez, mon ami,...... je vous donne vingt minutes,..... mais pas une de plus, vous entendez!

Le jeune baron, hébété de son bonheur, appuya ses lèvres sur la main de sa femme, et sortit en triomphe.

Gandrax le laissa s'éloigner: puis il se leva, et, affectant vainement le calme, car sa voix tremblait de colère:—Clotilde, dit-il, voulez-vous bien vouloir m'expliquer cette scène, n'est-ce pas?

—Quelle scène, mon ami? dit Clotilde d'une voix douce et traînante.

—La scène d'atroce coquetterie que vous venez de jouer là!

—Comment!.... il faut vous l'expliquer!... vraiment!.... Vous ne la comprenez pas tout seul?—Elle sourit.—Oh! ne plissez pas votre sourcil olympien,...... vous perdez vos peines; allez!...... Eh bien! cette scène, je vais vous l'expliquer d'un mot,........ d'un mot qui brûle mes lèvres depuis longtemps....... mais enfin mieux vaut tard que jamais!—Elle se dressa alors sur la causeuse, le regarda en face et, accentuant tout à coup sa parole avec une sombre énergie:—Vous m'ennuyez!...... Comprenez-vous?

Gandrax demeura d'abord immobile, puis brusquement, comme s'il eût reçu dans la tête une balle de pistolet, il tourna sur ses talons en chancelant; il se remit toutefois par un effort de volonté suprême, fit quelques pas dans le salon, et, revenant vers Clotilde, qui, toujours à demi couchée, mais le buste rigide et la tête haute, l'avait suivi d'un œil impitoyable:—Une insulte, dit-il froidement, n'est pas une explication. Que s'est-il passé? que se passe-t-il?.... Pourquoi ne m'aimez-vous plus?

—Pourquoi? reprit-elle du même ton âpre et violent: parce que je ne vous ai jamais aimé! parce que jamais une femme ne vous aimera.... à moins que vous n'alliez la chercher dans la fange d'un harem! parce qu'avec toute votre science vous n'avez ni cœur, ni âme, ni esprit, ... ni rien de ce qui peut relever à ses propres yeux une femme qui tombe, lui voiler sa faute, lui ennoblir sa faiblesse, lui charmer sa honte,.... rien de ce qui peut lui faire quelque fois de son amour un rêve généreux, un enthousiasme, une poésie,..... une religion!...... Non! Dieu merci, je ne vous ai jamais aimé! Je n'ai aimé en vous que l'ombre de votre ami, ... de votre ami, que j'adorais, que j'adore toujours!.... Et ce que je vous dis là, je l'ai dans le cœur depuis la première heure, sachez-le. Je me résignais cependant, j'essayais de me tromper, de me persuader que je vous aimais, car une femme qui en est à sa première faute s'y attache avec désespoir, si indigne qu'elle s'en reconnu son complice!.... Et vous, vous avez cru que vous me domptiez, que vous me fascinaiez, que vous étiez mon maître et seigneur!... Pauvre homme!.... vous voyez si j'ai peur!—Tenez, n'en parlons plus.... Je pense que vous comprenez maintenant?.... Au surplus, que vous compreniez ou non, cela m'est égal! L'important est d'en finir,..... finissons en donc.... Allez vous-en!.... et tâchez que je ne vous revois jamais, car vous me faites horreur,—simplement!—Et elle se recoucha sur sa causeuse.

Gandrax sortit. — Pendant qu'il gagnait la plus proche station du chemin de fer, il s'arrêtait de temps à autre et portait la main à son front, croyant sentir le sol trembler sous ses pieds. Il était onze heures du soir quand il fut rendu chez lui. Il entra dans son laboratoire et se jeta sur une chaise; puis, au bout d'un instant, comme si l'immobilité lui eût été insupportable, il se releva et se mit à se promener d'un pas lent et régulier dans la longueur de la vaste pièce. Le martellement précipité de ses tempes sonnait à ses oreilles comme un tocsin. Tous les bruits du chaos remplissaient son cerveau. Dans ce réveil brutal, dans cette chute immense et sans retour des hauteurs de son orgueil, il cherchait confusément quelque soutien auquel il pût se rattacher: il n'en trouvait pas. Sa science, ses livres, sa gloire, sa noble pauvreté même, dépouillés à jamais du charme dont l'amour de Clotilde les avait empreints, lui semblaient choses odieuses. En dehors de lui, aucune force, aucune consolation, aucune espérance,—le vide. Il eût voulu pleurer; mais il ne restait pas dans son âme desséchée une seule des sources d'où peut jaillir une larme. Il continua de marcher ainsi d'un pas de spectre jusqu'aux premières lueurs du jour, quand l'aube blanchissant les fenêtres vint donner à son cauchemar une réalité plus irrécusable et plus poignante, quand il fallut recommencer la vie avec cette honte au front et cette blessure au cœur, il ne le put pas.—L'idée de la folie traversa son cerveau: il s'approcha brusquement d'un des rayons qui garnissaient les murs, saisit une fiole pleine d'une liqueur brune, et la vida d'un trait.—Puis il reprit sa promenade avec une gravité lugubre, son pas s'alourdissant par degrés. Tout à coup il s'arrêta, agita les bras convulsivement, tomba sur le carreau. Au bruit de sa chute quelques gens de la maison accoururent: on le porta sur son lit, et un médecin fut mandé. Après deux heures d'un assoupissement mêlé de délire, il se réveilla et eut la force de dicter sa dépêche à Raoul.

Raoul arriva dans la soirée de ce même jour et se fit conduire chez Gandrax en descendant de waggon. Il gravit l'escalier sans avoir trouvé à qui parler. La chambre du savant était une sorte de cellule claustrale, une petite lampe l'éclairait faiblement. Une vieille femme lisait dans un coin. Contre la muraille blanchie à la chaux était appliqué un lit en fer dans lequel Raoul aperçut Gandrax. Ses cheveux noirs étaient repoussés et rejetés en arrière, dégageant son large front couvert d'une pâleur cendrée. Un sourire passa sur ses joues creuses et dans son œil flamboyant quand il vit entrer Raoul. Il lui tendit la main avec effort:—Ah! dit-il d'une voix profonde, je suis bien aise de t'avoir revu!

—Mais, grand Dieu! qu'est-ce que c'est donc? Depuis quand es-tu malade?

Gandrax fit un signe à la femme qui le gardait: elle sortit aussitôt. Il désigna alors du doigt à Raoul la fiole vide qui était posée près de la lampe. Raoul l'examina à la hâte: un pli douloureux contracta ses traits, il se rapprocha du lit, et regardant fixement Gandrax:

—Clotilde! dit-il.

—Oui, dit Gandrax.—Et après une pause:—La première faiblesse de ma vie...... et la dernière!

—Ah! malheureux! mais tu as résisté jusqu'ici, on peut espérer....... L'opium pardonne. Où est le médecin? Que dit-il?

—Le médecin, c'est moi.... Il dit que le système nerveux est détruit, et que je suis perdu.. Je ne suis plus qu'une matière qui se transforme.

—Mais tu peux te tromper, s'écria Raoul avec agitation. Voyons, laisse-moi appeler quelqu'un; qui veux-tu?

—Personne,.... inutile,...... ne me trouble pas; assieds-toi.

M. de Chalys se laissa tomber sur une chaise à côté du lit:—Souffres-tu beaucoup, mon ami?

—Beaucoup.... J'ai fait une faute....la dose était trop forte; mais j'étais fou.

Après un moment, un éclair d'ironie glissa sur la bouche amincie de Gandrax:—Et toi, reprit-il d'une voix sourde, tu sera la messe, dis-ca?

—Mon ami, je t'en prie.

Il y eut un long silence, pendant lequel on n'entendait dans la triste chambre que la respiration sifflante du malade et les faibles battements d'une montre posée sur son chevet. L'œil de Gandrax cependant, attaché avec instance sur celui de Raoul, paraissait exprimer une sorte d'inquiétude pénible:

—Tu désires quelque chose, Louis? dit Raoul en se penchant vers Gandrax.

—Pourquoi ne pleures-tu pas?

—Mon ami! je fais un rêve affreux .... je suis terrifié!

—Il ne pleure pas!.... murmura Gandrax.

Après une nouvelle pause, il éleva plus fortement la voix:—Quelle heure est-il?

—Bientôt minuit.

—Quel jour?

—Jeudi.

—Donne-moi ta main,.... donne vite!

Raoul se leva vivement et lui prit la main:—Louis, dit-il, n'as-tu rien à me recommander? n'as-tu rien qui te tourmente? Es-tu bien maître de ta pensée en ce moment terrible?......

Es-tu sûr?.... Sais-tu bien ce que tu es.... où tu vas?

—Où je vais?—Un sourire effrayant retroussa les lèvres de Gandrax: il se dressa à demi sur sa couche retira brusquement la main que tenait Raoul, et l'abaissant vers le sol par un geste d'une énergie farouche:—Là! dit-il.

Sa main demeura pendante contre le drap; ses yeux roulèrent dans leurs orbites, et sa tête inerte retomba sur l'oreiller.—Raoul, après une minute de contemplation silencieuse, cacha son front dans ses mains, et des larmes ruisselèrent à travers ses doigts crispés; mais Gandrax ne pouvait plus les voir.

M. de Chalys veilla seul près des restes de son ami.—Le surlendemain, la cérémonie des funérailles eut lieu dans l'église Saint-Sulpice avec un mélange de pompe et d'austérité qui rappelait à la fois les honneurs mérités et la digne pauvreté du jeune savant. En entrant dans l'église, Raoul aperçut dans un des bas côtés une femme vêtue de noir, dont l'air de jeunesse et d'élégance le frappa; il sentit un frisson passer dans ses veines. C'était Clotilde en effet: poussée par ce goût des émotions fortes et dramatiques qui est propre aux femmes de son espèce, ou peut-être par quelque secret sentiment de remords et de pitié, elle avait recherché ce spectacle. On l'entendit à plusieurs reprises pleurer sous son voile. Ces pleurs étaient sincères; mais elle pleurait sur elle-même bien plus que sur la victime de son cruel amour. Sa destinée semblait se teindre à ses yeux du jour lugubre et des flammes blafardes dont l'église était remplie. Elle s'épouvantait de son avenir. Elle se rappelait aussi avec attendrissement les scènes heureuses de son enfance, les bois et les campagnes de Férias, la paix qu'elle y avait laissée. Parmi ces souvenirs, il y en eut un toutefois qui se dressa soudain devant elle, et qui l'obséda avec une persistance étrange: ce fut la vision du fou Féray couché sur le pavé de la cour de Férias, et soulevant tout à coup les oripeaux ensanglantés dont elle l'avait affublé lui adresser de la main, comme une des tragiques prophétesses de Macbeth, une vague menace de royauté et de malheur.

Vers le milieu du jour, le comte de Chalys, après avoir accompli jusqu'au bout son douloureux devoir, rentra à son hôtel. Il s'était retiré dans un grand salon du rez-de-chaussée fermé depuis longtemps, et où la lumière du dehors pénétrait à peine par une fenêtre dont on avait écarté les volets. La porte s'ouvrit tout à coup, et un vieux domestique s'y montra timidement.—C'est une dame que M. le comte attend, dit-il.

Raoul se leva avec impatience.—Mais je n'attends personne!

Il n'avait pas achevé sa phrase, que Mme de Val Chesnay était dans le salon. Le vieux domestique sortit à la hâte.

Clotilde s'était arrêtée immobile devant Raoul. Son voile, était baissé, laissant entrevoir sa pâleur ardente et ses yeux de flamme. Sous ses vêtements de deuil relevés d'ornements de jais, sa taille superbe, sa grâce sombre, sa fière beauté, resplendissaient d'un éclat saisissant. Raoul la regardait avec un air d'indécision et de colère. Elle repoussa lentement son voile et attacha sur lui un œil suppliant.— Que voulez-vous? dit durement le comte.

—Votre pitié, Raoul.

—Je vous la refuse!

Il se détourna et fit quelques pas. Puis, revenant vers elle,— Savez vous qui s'est tué? reprit il. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends! Si vous le savez, je vous trouve....... hardie de vous présenter ici!

—Je le savais! murmura-t-elle.

Elle se jeta sur un divan, cacha sa tête dans la soie des coussins et sanglota. Raoul marcha quelques minutes à grands pas dans l'obscurité de l'immense salon, et, s'arrêtant en face d'elle brusquement:— De grâce, madame, reprit-il, finissons! Tout ceci est inutile....... et répugnant.

Elle releva le front.—Mais enfin, dit-elle, savez-vous bien vous-même ce qui s'est passé. Croyez-vous donc être si étranger à ce malheur,.......à ce crime,....... que je venais pleurer avec vous? N'est-ce pas vous qui m'avez poussée à ce vertige,...... dont voici les suites?...... Ne m'avez-vous pas demandé mon amour? Et ai-je rêvé, dites?...... Et le jour où il vous a appartenu, ne m'avez-vous pas torturée, humiliée, désespérée,....... en vous donnant à une autre sous mes yeux? Et vous me refusez aujourd'hui un mot de pitié,........un mot de pardon?......Et qu'avez vous pourtant à me pardonner,.......si ce n'est de vous avoir aimé trop fidèlement à travers ce tant me d'amour que j'avais saisi dans mon désespoir, parce qu'il était encore un souvenir, une ressemblance de vous,.......parce qu'il me parlait de vous, parce qu'il vous aimait!......Eh! grand Dieu! c'est ce qui l'a tué, si vous l'ignorez, car le moment est venu où je me suis réveillée de ce songe avec horreur,.......je n'ai pu le tromper plus longtemps,.......le cri de la vérité s'est échappé de mon cœur et l'a foudroyé!...... Plaignez-le, moi, je l'envie! il ne souffre plus!

Elle plongea son front pâle dans ses mains et se remit à sangloter avec violence.

—Madame, dit Raoul avec gravité, je ne vous reproche rien, et je me reproche amèrement, à moi, la conduite inconsidérée qui a pu vous préparer de telles fautes et de tels chagrins..... Je vous en demande même pardon, si vous le voulez. Maintenant vous devez comprendre que nous sommes séparés par le plus profond des abîmes, et que cette explication ne saurait se renouveler ni même se prolonger entre nous sans prendre une couleur odieuse......Allez, je vous en prie.

M. de Chalys, en terminant ces mots, se laissa tomber sur un fauteuil, comme accablé par les sensations pénibles de cette scène. La jeune femme s'était levée.—Je m'en vais, murmura-t-elle avec douceur. Ne me donnerez-vous pas votre main, Raoul?

Raoul fit un geste rapide de refus, et se détourna en appuyant son front sur sa main.

—Ah! reprit-elle du même accent suppliant, que vous êtes dur! Je vous demande si peu,.... moi qui vous avais tant donné! Est-ce que cet amour entier,.....l'unique de ma vie!.... ne vaudra pas à ce dernier moment......une parole de bonté,.....de compassion?........Ah! soyez sûr que je respecte tout ce qu'il faut respecter; mais il y a une chose pourtant que je veux vous dire avant de vous quitter.....pour toujours sans doute! — Il entendit un bruit de soie froissée; elle s'était mise à genoux et se traînait sur le tapis. Raoul, poursuivit-elle, je ne veux rien, je le sais trop.... On m'a perdue dès l'enfance en ne me laissant connaître d'autres lois que mes passions: aussi je n'ai pas un seul mérite au monde, pas une vertu, pas une croyance. Je sais aimer seulement.......et je vous aime!.... Vous êtes ma religion........ je vous aime....... comme je voudrais aimer Dieu.......Ah! si vous m'aviez mieux connue, vous n'auriez pas tant dédaigné peut-être une tendresse comme la mienne,.....car je vous jure qu'il n'y en a pas une semblable sous le ciel!.. Maintenant tout est fini,...... je le sens,..... et il y a presque de la démence à espérer que votre cœur s'ouvre jamais pour moi......... Sachez bien cependant,....... voilà ce que je veux vous dire,.... sachez que je vous reste consacrée et dévouée,.....et qu'à l'heure où vous le voudrez...., sur un mot, sur un signe,..... je quitterai tout pour vous suivre ou bout du monde à deux genoux,..... comme votre servante, et votre esclave!..... Adieu!

Elle saisit une des mains de Raoul, la serra follement sur son sein et la pressa ardemment sur ses lèvres.—Raoul se dégagea avec une sorte de violence, releva la jeune femme brusquement, et, se levant lui-même:— Je vous en supplie! dit-il d'une voix basse et impérieuse.

Elle était debout, toute frissonnante et comme près de défaillir.—Dites moi que je vous fais pitié, murmura t elle, et je pars!

—Oui, vous me faites grande pitié, Clotilde. Allez.

Elle fixa encore sur lui ses yeux noirs, qui étincelaient sous ses pleurs, soupira longuement et sortit à pas lents.

Le surlendemain, dans la matinée, M. de Chalys remontait en waggon et reprenait le chemin de Férias.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Lundi soir, 9 février, 5 heures P. M.

COTON.—Une vente de 41 balles de bon ordinaire a eu lieu, aujourd'hui à 59c la livre. On négocie pour plusieurs autres petits lots. La plus grande parti du coton est achetée à la campagne et destinée à l'exportation directe. Il a été reçu, hier, 34 balles de la récolte de 1862, on nous dit que ce sont les premières arrivées ici. Elles sont arrivées par le bateau à vapeur Frank Mumford et sont consignées à MM. C. L. May & Co et viennent du New River Landing, paroisse Ascension. On les offrira suivante sur notre marché. Le premier coton qui ait été reçu de la récolte de 1861 était 1 balle de la rivière Yazoo le 11 août et 10 balles de la paroisse Tensas, le 23 mai. Il avait été reçu, jusqu'au 17 août, 5302 balles et jusqu'au 10 septembre 36,670.

SUCRE.—Demande animée par suite de la probabilité d'un faible approvisionnement et du désir de placer les fonds. Les transactions se sont élevées à 850 boucauts en un grand nombre de lots, à des prix fermes. Inférieur, 6¾ à 6⅞; ordinaire à bon ordinaire, 7 à 7⅞; fair à fully fair, 7¾ à 8 et 8¼ à 8⅜; prime. 9c et clarifié jaune de la nouvelle récolte, 9¾; fair de l'ancienne récolte, 8¾; prime, 9 à 9¼; choix, 9½ la livre. Le stock est très faible. Il s'est vendu à l'encan, 144 boucauts dont 40 à 5¾, 48 à 5¾, 14 à 6 ½ et 42 à 6⅝; 24 barils de fonds de citerne à 4c.

MELASSE—Demande animée pour les mêmes raisons données dans les remarques au sujet de l'article sucre. Les ventes comprennent 1800 barils, en beaucoup de lots, à 30 à 32 ½ fondée bonne qualité et prime, 30c la fermentée et 34 à 35c le choix de la nouvelle récolte; 15 à 17c l'ancienne aigre.—Un lot de strop a rapporté 38c le gallon. Le stock est très faible et se compose principalement de qualités inférieures. La vente de bonne qualité, ancienne récolte, (mentionnée dans notre dernière revue) a eu lieu à 24c le gallon.—A l'encan, 658 barils dont 1 at 88 à 15¾, 24 et 82 à 21¾, 145 à 24¾, 76 à 25¾, 131 à 26¾ et 100 à 30¾; 7 demi barils 15¾c le gallon.

TABAC—5 boucauts de Light Lugs ont été vendus, il y a un ou deux jours, au commerce de la ville à 20c et 15 boucauts de Fine Leaf à 26c la livre. Le Mason County vaut 32c la livre. On porte à 360 boucauts le stock actuel pour le marché.

PORC—Un lot de 300 barils bon mess poids plein et inspecté a été vendu, samedi, à $14 50 le baril.

FARINE—Détail seulement à $10 à $11 25 la superfine et $11 le baril de bon extra.

FRET—Pour les ports du Nord, sur les navires marchands, $1 à $1 50 le boucaut de sucre et 50 à 60c le baril de mélasse. Le taux est moins élevé, dit-on, sur les bâtiments des Etats Unis.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 février 1863

Arrivés hier, 66 bœufs 105 cochons et 24 veaux. Stock vendu, 71 bœufs, 23 cochons et 16 veaux. Stock à vendre, 63 bœufs, 91 cochons et 56 veaux.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	.....	25 cts
" 2e " "	.....	20
" 3e " "	.....	16
Veaux, 1re qualité, par tête	.....	$25 @ 30
" 2e qualité, par tête	.....	$20 @ 25
Cochons, par 100 livre gr,	.....	12@16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête	.....	$6@$8
Vaches à lait, par tête... nominal.		

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DFRON.

375.......*RUE DAUPHINE*.......375.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer les prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 11 aout—lan—1l

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

—Les prix varient de $5 à $10—

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne. 6 janv—1m

Bureau de la Compagnie d'assurance mutuelle des Citoyens.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la première et de la deuxième sections de l'Acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif à certaines obligations de toutes les Compagnies incorporées de l'Etat de la Louisiane, recevant de l'argent ou déclarant des dividendes sur profits approuvé le 17 mars 1859," la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS, conformément audit acte, présente le tableau suivant de ses obligations pour scrip et intérêt non réclamés, et datant de trois ans:

Bonzio & Bro	$10	F Gueblé	$19
Wm Barnett	10	R Geddes	20
E H Bowles	10	W H Hanney & Co	20
P H Brinton	50	P M Kelly	10
Julius Boulanger & Co.	10	Jas Keating	10
J Boyd & Co	10	D Kernaghan & Co	10
H Block & Co	10	S Kaiser & Co	10
Cutrer, Harrison & Co.	10	Laborde & Xiques	60
Rosemond Champagne	10	Louis'a Manufact'g Co.	30
G Coppens & Co	10	Mme Zelia H Lawrason	10
G W Conrel	10	L H Lane	10
Clarke & Picton	30	Mandeville & McIlhenny	120
R C Cummings & Co	20	J N Robert & Co	10
H A Dumesnil & Co	10	Rugeley, Blair & Co	10
Dudley, Nelson & Co	10	Théodore Shute, agent	50
José Domingo y Mayo's	10	Southern Bank of La	10
M Ellie	10	E M Wheelock & Co	10
S Fernier	40	George P Wolf	10
R J Fox	50	F Zerga y Juarez	10
S D Grattan & Co	70	John M Lee	10
Gratian, Comagère & Co	10	H D Scaman	30
Goodrich & Co	10		

Le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. LEISY, président.

A. GRANGER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 janvier 1863.
JNO. A. HITCHCOCK,
21janv—1m Deuxième Juge de Paix

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Home.

CONFORMEMENT aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Home, et à une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane, [No 176, approuvée le 17 mars 1859], avis publie est donné par la présente que les certificats suivants de Scrip pour l'année 1858, et les intérêts qu'ils donnent, n'ont pas été réclamés au bureau de la Compagnie, et que tous lesdits certificats avec intérêts, qui n'auront pas été demandés par le ou les propriétaires légaux, dans l'espace des trente jours qui suivent cette date, seront annulés et leur montant porté au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte.

B C Bandy	$86 20	Mme C Lewis	$11 80
Michau, Comford	11 80	Martin, Owen & Cie	129 80
J X Dunbar & Cie	34 60	Wm M. Clure	41 25
E A Davis	11 80	John A Merle	13 75
F Dirkel	11 80	S C Manning	23 60
Dean & Jackson	11 80	Joseph Muckinstein	11 80
Ferguson & O'Dow	123 80	Wm L Poole	11 80
Faust Joseph	11 80	C P Skinner	11 80
Isidore Besse	119 95	S Schmid	13 60
F H Hooke	11 80	Turner & Renshaw	23 60
John Hairtpnus	26 60	Calvin Tate & Cie	94 40
Peter Jensen	11 60	W C Timmons, tuteur	11 80
O H Keep	37 75	A Titus	61 40
Peter Kaine	11 36		
J Landis & Cie	23 60		

L'état ci-dessus est une copie exacte, fidèle et correcte des livres de la Compagnie.

JOHN R. SHAW, Vice Président.

JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans—Souscrit sous serment, pardevant moi le 5eme jour de janvier 1863.

JOHN A. HITCHCOCK,
7 janv—30 Deuxième J. P.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Onzième état annuel,

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des risques non expirés le 1861 et primes pour l'année expirée le 31 décembre 1862		$157,256 75
Primes sur les risques d'incendie	$143,761 04	
Primes sur les risques des rivières	11,517 99	
Primes sur les risques des mers	2,277 72	
		$157,256 75
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1862	$23 690 00	
Primes remboursées	24 75	
		$23,71 75
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1862		$133,542 00
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$16,389 93	
Sur les risques des mers	4,283 48	
Sur les risques des rivières	5,320 86	
	$25,998 71	
Dépenses, intérêt sur le scrip émis, etc., intérêt, escompte, etc.	$5,139 01	
		$31,137 72
Bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862		$102,404 28

L'actif de la Banque est comme suit:

Placé en actions de Banque, en bons de la ville, et en bons hypothécaires	$909,431 57
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons	123,100 00
Propriété foncière (bureau No 7?, rue du Camp)	42,698 99
Effets pour primes	47,078 21
Dû pour primes et en voie de perception	18,872 86
En caisse	156,459 88
Total de l'actif	$1,298,0?? ??

Ce tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie

JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 16 janvier 1863.

JNO A HITCHCOCK,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu [après avoir réservé assez de fonds pour faire face aux pertes non réglées et les pertes casuelles provenant de la dépréciation dans la valeur des actions et des bons] de payer un intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi, 9 février prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par les incendies, aux taux courant de prime. Bureau, rue du Camp No 78.

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

DIRECTEURS.

John R. Shaw,	T. Greenfield,
E. Peale,	L. D. C. Wood
J. P. Harrison,	J. C. Goodrich,
Jos. Hoy,	P. A. Shaw,
L. C. Jurey,	W. H. Avery,
S. L. Levy,	A. Q. Kennett,
A. A. May,	J. H. Rodenberg,
J. A. Stevenson,	L. Folger,
E. Hobart,	J. Villarrubia, Jr
J. E. Isenhour,	R. W. Huntington
J. O. Brown,	A. B. James,
J. S. Green,	C. Chiam
A. Moulton,	T. K. Price,
W. C. Tompkins,	Josiah Cole,
D. B. Moore,	E. S. Keep,
John Hall	P. H. Foley. 20 janv

Extrait DE CAFÉ, Vermicelli et Macaroni,

Fabriqués par

LIENHARD et NORMAN,

—208 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No. 46, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais. 30oct—

CONSULAT DE FRANCE,

Avis mensuel—février 1863.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Abadie, Jean Marie, boulanger	Guillon, Elie
Ader, Pierre Joseph	Guillontet, F
Avril, Martial	Gasselin, Auguste
Autran, Edouard	Hâte, Charles Albert
Ader, Philippe, horloger	Hernandez, J Mme
Bégué, Hippolyte	Hoffmann, Emile Geoffroi
Bastian, Jacques	Henry, Mme, née Elise Delarue
Boyrie, Baptiste	Hubert, Ernest
Baudon, Virginie et Alexandrine, Mlles	Hyat, Isidore
Blandon, Bernard	Imbert, Charles
Crellion, Jean Marie	Lecarne, Justin
Chanel, Jean Alfred	Labat Louis Pierre
Caubère, Jean Joseph	Léonard, Jean Nicolas
Calois, Clément Stanislas	Lacroix, Vespasien Nicolas
Cabochs, docteur homœopathe	Loustalet, Martha, Mlle
Condon, Daniel	Lefèvre, Mr ou Mme
Cuna, Joseph, Mme Ve	Lebeau, Rouelle Paul
Chappey, Célestin, jardinier	Louvel, Auguste
Chabert, Léon	Lourse, Zacharie
Camugés, Vincent	Moulla, François Sédach
Cuinet, Mme Ve, née Julliérat	Millet, Jean Marie
Cambray, Elysée	Moris, Mlle
Cathala, Justin	Marchal, Charles
Cardinal, Adolphe	Majesté, Célestin
Castillon, Baptiste	Mairran, Horace Isidore
Chamousset, Théophile et Alexandre	Nogart, Remy
Christ, Mme, née Hotzenheim	Oudin, Eugène Pierre
Dautin, Jacques	Porte, Pierre Coustaron
Darré, Bernard Lamis	Pâne, Prudence Dominique
Dupin, Pierre Joseph	Pérès, Jacques
Darmllon, Eugène Henri	Pierrre, Nicolas
Dietz, A	Pétolth, Jean Marie
D'Harlingue, Joseph, ébéniste	Rouèche, Pierre
De Léchomette, St Ange	Soutereau Denis Alexandre
Doru, Madeleine, Mlle	Sanarens, Louis Jean Baptiste
Esquerré, Jean	Surirey, Pierre
Eurek, E, Mme, née Dorn	Tarand, Mathieu
Ferrap, Pierre Athanase	Théze, Honoré A
Fraisse, Pierre	Thiebaut, Jacques
Férôol, Anian	Tanet, Armand
Gerde, Paul	Verges, Jean Marie Parade
	Vallois, Victor, Mme veuve
	Vernet, Bertrand
	Vandevelde, Léonard Auguste

La Chancellerie du Consulat de France, située encoignure Magazine et Natchez, est ouverte tous les jours [les dimanches exceptés] de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 4 fév

Emmagasinage! Emmagasinage!

LES GRANDS ENTREPOTS, convenablement situés, connus jadis sous le nom de "U. S. BONDED WAREHOUSE", dans la rue Toulouse, No 6, entre les rues Chartres et Levée, peuvent maintenant recevoir des marchandises de toutes espèces.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux,

A. LESLANC,
Chez Lauve & Leblanc,
Rue Toulouse, Nos 17 et 19.

17jan—1m

PORC MESS—500 barils pore mess.
A vendre par OSCAR SERCIER & Cie.
30 jan—6f Tchoupitoulas.

AMUSEMENTS.

Théâtre de l'Opéra.

JEUDI 12 FEVRIER 1863.

Représentation extraordinaire.

BÉNÉFICE D'ADIEU DE Mme DE LATOURNERIE!

Avec le concours de MM. les Artistes et Amateurs: Mme Boudro—MM. Julian, Gilbert, J. Tally, J Du Bearn, Devisme, C. Claude, Emile, Jules, &c.,—l'orchestre de l'opéra et Mess et Mmes des chœurs.

L'orchestre sera dirigé par M. PREDIGAM.

Première représentation:

LES DRAGONS DE VILLARS,

Opéra comique en 3 actes, de Aimé Maillart.

4me acte de

LA FAVORITE,

Grand Opéra de Donizetti

UN VILAIN MONSIEUR,

Comédie en 1 acte.

Ordre du spectacle—1o Un Vilain Monsieur—2o Le Dragons de Villars—3o La Favorite.

On commencera à 7 heures précises. 4fév—7,10,12

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur.................LEWIS BAKER.

Mardi et Mercredi soir, 10 et 11 février.

LEAP YEAR, comédie en trois actes.—Le spectacle se terminera par JESSIE BROWN or THE SIEGE OF LUCKNOW, drame militaire.

POUR NEW-YORK.

Départ, JEUDI 12 du courant, à 8 h. A. M.

Le magnifique steamer neuf GEORGE CROMWELL, commandant John A. Fust, prend un chargement et partira pour New-York le 12 du courant, avec les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage (chambres et entrepont, excellents emménagements) s'adresser à

A. MOULTON,
5 fév—au 12 rue Gravier No 31

POUR PLAQUEMINES.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, ayant été complètement réparé, reprend ses voyages réguliers. Il partira de la Nlle Orléans tous les DIMANCHES, à 9 heures A. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Il quittera Plaquemines tous les LUNDIS, à 9 heures A. M., et tous les JEUDIS, à midi, et partira de Donaldsonville tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 6 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à

WM. J. REID,
28 janv— Rue des Magasins, No 33.

POUR VERA-CRUZ.

Un navire à voilier sera expédié immédiatement pour Vera-Cruz, s'il se présente un nombre suffisant de passagers.

S'adresser dans le Passage de la Bourse,
No 30. 2 fév

POUR BORDEAUX.

Départ, le 12 du courant.

Le navire J. P. WHITNEY, de 1re classe, partira pour Bordeaux le 12 du courant. Pour passage [chambres ou entrepont] s'adresser au capitaine Avery, à bord, en face de la rue Sin- Quatrième District, ou dans la rue Carondelet No 41, au 1er étage. 2 fév—au 12

POUR BATON ROUGE.

Le beau bateau à vapeur MORNING LIGHT, capitaine James M Quoid, part de la Nouvelle Orléans tous LES MARDIS MATIN, à 10 heures, ET LES VENDREDIS, à 5 heures P. M.

Le MORNING LIGHT marche bien et a de bons emménagements. Il recevra du fret et des passagers pour Donaldsonville, Plaquemines et tous les points intermédiaires sur la côte Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'embarquer des marchandises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

C. M. MAY,
13 janv— rue Poydras No 37

POUR BARCELONNE, Espagne.

La barque italienne ALABAMA, capitaine Raggio ayant son chargement prêt, partira pour Barcelonne le 15 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

PIAGGIO & VIOSCA Jr.,
2fév— 62 et 64, Vieille Levée

AVIS Aux Marchands, aux Planteurs et aux Voyageurs.

LES autorités nous ont accordé le privilège de transport et passages et du fret à et de Baton Rouge et Fort St Philippe et tous les ports intermédiaires par des transports à vapeur du Gouvernement, partant tous les jours, par des steamers et des navires de première classe pour New York, &c à des prix très avantageux pour les expéditeurs et les voyageurs. Le fret expédié de la ville doit être payé davance et dans le cas de perte du bâtiment le montant sera remboursé. Des ordres pour expédier du fret et les tickets de passage sont émis à notre bureau.

J. WORKMAN & CO.,
Rue des Magasins, No 101, coin Lafayette.

☞ Les personnes qui auraient un fort fret pour New York ou du sucre, de la mélasse ou du coton sur la côte feront bien de s'adresser à nous. 23 janv—30f

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1862			$239,704 46
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1861			91,544 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862, savoir:			$330,248 46
Primes sur les risques d'incendie	$217,716 04		
Primes sur les risques des rivières	11,498 65		
Primes sur les risques des mers	39,036 77		
			$330,248 46
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1862	$60,188 00		
Primes remboursées	5,534 27		
			$65,722 27
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862			$271,566 19
Pertes dans la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$49,116 35		
Sur les risques des mers	63 306 20		
Sur les risques des rivières	17,377 85		
		168,799 20	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes	$30,411 92		
Montant payés par les ordres Nos 55 et 105 du général Butler	$25,000	55,411 92	194,211 30
Profits bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862,			$67,314 69

L'actif de la Compagnie est comme suit		
Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz		$211,200 00
Bons de la ville et de l'Etat		577,000 00
Prêts garantis par des actions de banque &c,		135,501 06
Effets pour primes		51,757 00
Scrip des autres compagnies d'Assurances		48,185 81
Dû pour primes et en voie de perception		19,842 58
En caisse		141,066 62
	Total de l'actif	$1,183,761 09

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 14 janvier 1863, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 14 janvier 1863.
JOHN A. HITCHCOCK, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer [après avoir réservé pour les pertes casuelles provenant de la dépréciation de la monnaie courante] un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, de scrip, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi, 9 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES EDWARDS, Secrétaire. JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	John C Ricks,
A. D. Kelly,	L. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	Nelson McStea,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo.
E. J. Hart,	H. T. Lonsdale.

AVIS.

Nlle Orléans, 1er novembre 1862

ME retirant des affaires, je laisse la suite de ma maison à M. T. BAILLY BLANCHARD, Je qui est chargé de la liquidation. Remerciant le public et mes amis de leur patronage, j'en réclame la continuation pour mon successeur.

A. CARRIERE.

☞ Le soussigné se référant à l'avis qui précède, a en magasin et offre à vendre les articles suivants:

Vins pour famille.

10 barriques vin rouge Montferrand; 5 do de St-Estèphe; 10 do do St-Emilion; 6 demi barriques do St Lambert; 5 do do-do Haut Talence.

Vins fins.

26 barriques vin rouge Boyer-Canon; 13 do do Pauillac 1er crû; 87 caisses vin rouge Larose Médoc; 36 do do Batailley, Pauillac; 30 do do Boyer Canon; 100 do do Cos d'Estournel, 10 do grand vin Desmirail Margaux; 27 do do do Château Larose; 10 do du do Chateau Lafitte; 300 do vin rouge Pape Clement; 100 do do do St-Julien; 100 do do Chateau Bernone.

Vins blancs.

10 barils vin Haut Sauternes; 200 caisses do d.o do

Vins de Bourgogne.

25 caisses Beaune; 15 do Volnay; 25 do Pommard; 10 do St. Georges; 20 do Nuits; 5 do Romanée; 10 do Richebourg; 5 do Clos Vougeot.

Champagne.

29 paniers Ruble Rose Goerg & Cie; 20 do Moët et Chandon, cachet vert; 10 do do do vin Anglais 5 do do vin Impérial rouge; 11 do Mumm & Co Sillery; 5 do Le Perle.

Eaux-de-vie.

5 demi pipes cognac V. Lecocq 1825; 10 quart do do do do; 10 do do do Raynal & Aluese 1858; 5 do do do Godard; 2 demi pipes do Otard, Dupuy & Cie 1858.

Sherry et Porto.

15 quarts sherry Pemartin; 5 do O'Porte supérieur; 35 do do Reig.

Bourbon whiskey,

30 barils vieux whiskey.

Conserves, &c.

50 caisses sardines à l'huile; 20 do Macédoine, boulettes grasses, carottes, &c.; 2 do pâtés foies et mauviettes truffés; 100 do fruits au jus assortis; 30 do fraises do; 20 do fruits à l'eau de vie assortis; 100 do cornichons et variantes; 25 do liqueurs assorties; 25 do anisette; 1 caisse vanille du Mexique.

T. BAILY BLANCHARD Jr.,
nov— 39, Vieille Levée

LAINE! LAINE!! LAINE!!!

LES soussignés paient toujours LES PRIX LES PLUS ELEVES, au comptant, pour la laine.

J. B. VALENTINE & CO.,
19 déc— Rue de la Commune, No 61.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

4 février 1863.

LE 5 janvier dernier, à une élection de directeurs de cette Compagnie, tenue à son bureau, conformément à sa charte, ont été élus, sans opposition, pour l'année

MM. W. N. MERCER,
JAS H. CALDWELL,
J. O LINGHAM,
THOMAS SLOO,
G. CURRIE DUNCAN,
A. ROCHEREAU.

Et, le 2 du courant, à une réunion pour l'organisation, le Dr W. N. MERCER a été élu président à l'unanimité.

Par ordre. W. O. J. TISDALE,
5fev—12f Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1863.

LE 5 du mois dernier, à une élection par les actionnaires de cette compagnie, ont été dûment élus Directeurs pour l'année:

J. M. LAPEYRE,	EDWARD BRIGGS,
JNO WATT,	ALEX MILTENBERGER,
PABLO GELPI,	F. A. LULING,
	P. H. FOLEY.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. M. LAPEYRE a été élu Président à l'unanimité.

Wm J. CARTER,
4fev Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane,

Au coin des rues Camp et Natchez.

UNE élection de Directeurs pour un an, à partir du deuxième lundi de mars prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 16 février 1863, de 10 heures A. M à 2 heures P. M.

28 jan J. P. ROUX, Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 2 février 1863.

LE 26 du mois dernier, à une élection par les actionnaires, ont été élus directeurs pour l'année:

W. M. MERCER,	THOMAS C. PAYAN,
W. BOGART,	EDWARD CHAPMAN,
F. DE AVENDANO,	HENRY WILSON,
L. F. GENERES,	Wm H LETCHFORD,
HENRY SHEPHERD Jr	ALFRED HENNEN,
H. S. BUCKNER,	J. B. LEPRETRE.
CHARLES KOCK,	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. W. Newton Mercer a été élu président.

3 fev—1m AUGUSTE MONTREUIL, caissier

Bureau du collecteur des taxes d'Etat

DEUXIEME DISTRICT.

Bureau, rue St-Pierre, No 9.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, que tous les comptes de taxes d'Etat pour 1861, non payés d'ici au 1er mars 1863, seront mis en Cour.

D. W. C. CAMPBELL,
Collecteur des taxes d'Etat, 2me District.
Nlle-Orléans, 7 février 1863. 9 fev—20f

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.

30 janvier 1863.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette institution, aura lieu aux bureaux No 36 rue Dryades, lundi 2 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

S. E. PERCY,
30 jan—2fev—au 2 m Secrétaire.

Mme La Blanche,

La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existe.

LES révélations extraordinaires qu'elle fait journellement et les succès qu'elle a obtenus lui expliquent les hommages que lui rendent les savants et les personnes scientifiques. Elle lit dans le passé, dans le présent et dans l'avenir comme dans un livre.

Mme LA BLANCHE est la première astrologue du monde. Elle donne des horoscopes par écrit en recevant seulement la date de la naissance. Elle prescrit pour les maladies incurables, expédie des médicaments pour toutes les parties du pays et répond promptement aux lettres renfermant des timbres-postes.

Mme La Blanche demeure dans la rue Bienville, No 177, entre les rues Bourbon et Dauphine—Elle donne des consultations en français et en anglais.

Prix modérés. 19 janv—jusq 3 m

CIGARES

CENT QUINZE MILLE cigares, bien conditionnés et de marques diverses, en magasin et à vendre par J. RAMSTEIN, fabricant de tabac,

Rue de Chartres, No 252, entre St Philippe et Ursulines. 13janv—1m

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'animaux à ressorts de vieux omnibus, des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, au dessus du Stock Landing. F. WINTZ.

16 déc—au 10 mars T Thoupitoulas

Reçu tout récemment,

EN magasin et à vendre—
UN LOT DE CHOIX DE VIEUX WHISKY, rye prime,
do Bourbon de première qualité,
EAU DE VIE Otard fine, en ½ de pipe
RHUM pur de la Jamaïque,
ALCOOL,
CIDRE champagne, en baril.

BRUOT, DAVIS & SONS.
rue de la Nouvelle Levée, Nos 24, 26 et 28

14déc—

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant.

WITTERS & PENFIELD,
16déc— Rue Vieille Levée 31

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.

PLUSIEURS grandeurs à vendre par—
LEON PIERRE & co.
7sept—6m 71 rue de Chartres

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION

Publié ainsi que l'exige la loi et la Charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862.		
Primes sur les risques d'incendie	$110,669	
Primes " des rivières	35,867	
Primes " des mers	9,683 2	
Total		$156,716 45
Primes remboursées		5,755 54
Total des primes		$150,960 91
Primes non-échues le 30 avril 1861		50,000 00
Total net des primes		$210,960 91
Pertes payées dans l'année		
Pertes par les incendies	$40,925 75	
" sur les rivières	12,456 46	
" sur les mers	13,864 27	
Total des pertes	$67,258 48	
Réassurances	4,?97 04	
Qui sur police pour cent remboursé	6,181 06	
Dépenses et intérêts sur scrip, moins l'escompte et compte d'intérêt	21,634	101,861 26
Bénéfice brut		$109,099 65
Réserve pour risques non expirés		50,000 00
Bénéfice net		$59,099 65

L'actif de la Compagnie est comme suit	
Billets pour actions	$156,156 25
Prêts garantis par hypothèque	23,500 00
Prêts garantis par actions de banques	99,216 14
Effets pour primes, à courte échéance	52,974 01
Primes en voie de perception	19,143 12
Scrip d'autres compagnies	19,900 09
Actions et bons	26,000 00
En caisse	189,214 61
Total de l'actif	$587,284 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1862, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire pro tem. de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA. président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 14 mai 1862.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt-cinq pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du deuxième lundi (11ème jour) d'août prochain, qu'il serait déclaré un dividende de vingt-cinq pour cent pour le actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 19ème section de sa charte de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

A. CHIAPELLA, président
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem

Les certificats de profit pour l'année 1858 émis par la Compagnie, étant dus et payables en plein, ainsi que l'intérêt sur les certificats de profit émis jusqu'au 3e avril dernier, les porteurs sont invités de venir en recevoir le montant et donner leurs reçus au bureau de la Compagnie.

—Directeurs—

John Adams, maison Adams & Co
J. H. Eimer, maison Eimer & Co;
F. S. Peters, maison Peters & Adams;
J. Goldstein, maison O. Talamon, Dessommes & Co
J. M. Zunts, maison Khorer & Zunts;
Ed. Newman;
Victor Maignan;
A. Chiapella;
L. F. Generès, maison Abat, Generès & Co;
John Delhonde, maison Martin Cobb & Co;
R. W. Ogden, maison Oneache & Ogden;
Paul Lobit, maison Lobit, Charpentier & Co
Fred. Durrive, maison S. Durrive & Co;
Carl Kohn; Joseph Deynoodt.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement pour l'hiver, à parti du 20 octobre 1862.

PASSAGE POUR LE LAC, ALLER ET RETOUR LE MEME JOUR: 25 CENTS SEULEMENT.

—Départ des chars—

DE LA VILLE.			DU LAC.		
4½ hres A. M	char à cheval	6	hres A. M., train à vap		
7	do	train à vapeur	8	do	do
9	do	do	10	do	do
11	do	do	1	do P. M.	do
2	do P. M.	do	3	do	do
4	do	do	5½	do	do
6½	do	do	7½	do	do

Le convoi à vapeur, sur avis suffisant, s'arrêtera à la Station de Gentilly. Le prix du passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désirent descendre à la station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

18oct— G. PANDELY, surintendant

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan, ont disposé sous tous les rapports et attaché à leurs grandes salles la vaste salle connue sous le nom de "Armory Hall", qui sera dorénavant consacrée exclusivement à recevoir et à vendre une grande variété de marchandises en gros, &c. Ils sont prêts à recevoir des marchandises, des meubles, &c, &c, sur les quels ils feront des avances libérales et pour la vente desquels la salle est si bien située et adaptée. Ils achèteront, comme par le passé, les mobiliers de personnes qui préfèrent une vente définitive, s'adresseront dans la rue du Camp, No 27.

20oct—2 ps MONTGOMERY & BROS.

HOFFMAN et MARKS,

41........*Rue de Chartres*........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, isont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans aux ventes du dehors. 1avril

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets livrables de la marque LA HONRADEZ, en baril, demi et quarts barils, venant d'être reçus et à vendre par

SORNIO & BROTHER
5 nov Rue Gravier No4

VENTES A L'ENCAN.

VENTES

Par R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

Grande vente péremptoire des marchandises suivantes, pour clore des consignations.

PAR R. T. MONTGOMERY, *encanteur.*

IL sera vendu à l'encan, MERCREDI, 11 du courant, à 10 heures et demie, à l'entrepôt No 72 de la rue Tchoupitoulas—

500 barils FARINE extra, diverses marques de choix,
120 barils PORC MESS de choix,
80 do BŒUF de choix,
80 demi barils BŒUF Franklin Market,
50 tierçons JAMBONS passés au sucre,
75 tierçons EPAULES fumées,
2 tierçons GRAISSE de choix,
175 barillets do
50 caisses do en cans de 5 livres.
100 barils HUILE DE GRAISSE de choix,
150 caisses HUILE KEROSENE,
150 caisses CHANDELLES Paraphine et adamantine,
150 caisses SAVON Winchester No 1 et assorti.
175 barils et demi barils MAQUEREAUX nouveaux de choix Nos 2 et 3
150 barillets MAQUEREAUX nouveaux de choix, Nos 1 et 3,
100 barils HARANGS nouveaux de choix,
200 caisses do do
25 barils FARINE DE MAIS,
75 sacs do
30 caisses BEURRE GOSHEN de choix, en jarres,
40 boites THES, English Breakfast de choix, Hyson et Oolong,
50 caisses CAFÉ,
15 paniers TAPIOCA,
55 caisses AMIDON mais fin, Oswego et Satin Gloss,
200 caisses LIMONS,
300 barillets OLIVES de choix très fines,
150 caisses RAISINS London Layer,
20 barillets BEURRE POMME, premier choix,
50 barillets cornichons,
20 quarts de barils CANNEBERGES,
20 barillets KETCHUP aux tomates,
100 caisses VIANDES, FRUITS et GELEES conservés,
20 caisses SAUCISSONS de Boulogne,
225 caisses VIN ROUGE de choix,
50 barils CIDRE,
15 jarres TABAC à priser, de Waiter, très fin,
15 douzaines pelles en acier,
100 barils blanc de céruse, diverses marques,
Et divers autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—comptant. 9 fev

Caves, Bois de Cypre, Fers pour cuves, aussi un lot de Meubles,

PAR E. GUTIERREZ, encanteur.

JEUDI prochain, 12 du courant, à midi précis, il sera vendu, sans réserve, sur les lieux, rue Dauphine No 318, entre Quartier et Esplanade—

Six CUVES neuves de 1500 à 2,000 gallons.
Quinze cents pieds BOIS cypre,
Fers à l'usage des cuves,
Un lot D'OUTILS divers,
Aussi un lot de MEUBLES,
USTENSILES de cuisine.
Un lot de POTEAUX et PLANCHES,
Un lot de LINGE de ménage, &c.

Conditions—Comptant 9fév

Vente de marchandises sèches,

Bottes et Souliers à l'encan.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu à l'enchère publique jeudi 12 février, à 10 heures et demie du matin, par ordre du comité de séquestre, au magasin d'encan rue Gravier No 64, une grande quantité de—

Bottes,
Souliers,
Cotons à draps,
Toiles,
Vêtements de nègres, etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 8 fev

Vente d'une goelette et de barges à l'encan,

PAR G P PHINNEY, encanteur.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu à l'enchère publique, mercredi 11 février à 11½ heures du matin, par ordre du lieutenant colonel Alex F Shipley, A. Q. M. au bureau de l'encanteur.

La coque de la goelette REBEL, telle qu'elle est coulée actuellement dans le bayou Teujes.

—EGALEMENT—

Trois ou quatre barges ou bateaux à charbon, coulés dans le fleuve, au-dessous de la ville.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.
9 fev

Vente renvoyée.

Vente d'une Barge à l'encan.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, mercredi, 11 février, à 1 heure P. M. par ordre du Col A. F. Shipley, A. Q. M.

La barge KATE, telle qu'elle est actuellement au Nouveau Bassin face à la rue St John.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
7 fev

Four à chaux, outils et dépendances,

Vente à l'encan pour clore une hypothèque.

Par R. T. MONTGOMERY.

LUNDI 16 du courant, à 10 heures, sur les lieux, Promenade Carondelet No 225, il sera vendu—

Un certain four à chaux, avec tous ses outils et dépendances, pour clore une hypothèque sur la propriété.

Conditions—comptant, sur les lieux.
3 fév—3,7 au 16

AMER DE HOSTETTER.—Si le estomac ne fonctionne pas bien, il ne fonctionne bien c'est le régulateur du corps et de l'esprit. Le dyspepsique est le plus malheureux des hommes. Sans ces bonnes digestions il n'y a ni tranquilité ni sommeil réparateur, ni clarté d'intelligence, ni forces, ni activité, ni puissance de la vie. Si l'estomac de l'homme ne fonctionne pas bien, ayez recours à l'AMER DE HOSTETTER, le stimulant le plus pur et qui est jamais été administré. Servez-vous en pendant une semaine et vous ne serez plus oppressés après vos repas, vous ne serez plus faibles dans les intervalles, vous serez soulagés, vous aurez un bon appétit, un pouls régulier, en un mot une bonne santé.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79,
G. THEURER, au-dessus du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20,
G. M. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 17,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
7 fév—6

PARFUMERIES, PARFUMERIES.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

107 RUE ROYALE, entre Ste-Anne et Dumaine, à vendre au prix coûtant—

Grand assortiment de parfumeries, tels que

SAVONS,
EAU DE COLOGNE,
ESSENCES,
POMMADES,
HUILES,
POUDRES, &c., &c.

Ainsi qu'une grande quantité de verreries à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 1,000 gallons eau de Cologne pour coiffeurs.—Le soussigné offre à vendre son magasin et fabrique de parfumeries à l'amiable et s'engage à montrer la fabrication à tout acquéreur qui ne serait pas au courant.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ.
6 fev—2 m

A VENDRE.

QUINZE MILLE CIGARRES de la Havane, Flor Regalia del Rey, de la Reina, Trabucos, par

T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
6 fév—7f 37 Vieille Levée.

50 paniers champagne de S. & E. Perrier,
10 caisses vins de Bourgogne de J. Lauseure & Co,
20 do huile d'olive.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
6 fév—7f 37, Vieille Levée.

Plats cotés.

TRENTE DEUX boucauts désossés fumés, 8 do avec cotes do
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
6 fev—7 37, Vieille Levée

VINS.

VINGT barriques vin rouge pour famille,
20 do do du Royer Canon,
500 cais. do do P Clermont
10 do do vin blanc Sauternes,
500 do vin rouge fins dessert
Eaux de vie de Cognac, vin d'Oporto et de Xérès, vieux whisky Bourbon, à vendre par
T BAILLY BLANCHARD Jr
6 fev 37 Vieille Levée

Vins! Vins!!

100 barriques vin rouge bon ordinaire.
50 barriques vin rouge pour familles.
50 caisses Muscat de Frontignan,
50 caisses Vermouth.
Aussi—1 caisse Café de glands doux.
A vendre par L. B. SANARENS,
24jan—2m 354, rue Chartres près Esplanade

FARINE—50 barils farine Planta Extra.
50 barils farine extra Ocean Steam Mills.
50 barils do do double Ashland Mills.
A vendre par J. B. VALENTINE & CO,
29janv—6f rue de la Commune, No 61.

Formation de Société.

PAR acte passé devant M. S. Magner, notaire public, jeudi, à partir du 26 courant, associé M. S. Cambon et intéressé MM. L. Lassichère et P. Courtois dans mon magasin.

Je continuerai le même genre d'affaires au même local rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville, sous la raison sociale FRED. AVET & Co.

Nlle-Orléans, 27 janvier 1863. FREDERIC AVET.
28 jan—3?f

CHANGE.

CHANGE à vue et à temps sur New York, à vendre, en sommes au gré des acheteurs par

W J. REID,
26janv Rue des Magasins, No 33.

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. EIMER & Co,
7janv—6m 17, rue Carondelet

A VENDRE,

UN BEAU CHEVAL de selle,
UN BUGGY presque neuf.
S'adresser rue de la Vieille Levée No 39.
3 fév—12f

A vendre, pour clore diverses consignations,

30 barils haricots blancs,
6 barils haricots rouges,
12 estagnons eau de fleurs d'oranger, par

PAUL JUGE fils,
2 fév—12f 39, rue Vieille Levée

A VENDRE — 50 caisses huile d'olives de James Plagniol, par PAUL JUGE fils,
3 fév— 39, Vieille Levée.

Reçu par le steamer] Parkersburg et à vendre par

J. AUGE

63........Rue de Chartres........63

Les articles suivants venant de France—

UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.
Parfumerie assortie de Lubin.
do do Guerlin.
do do Gellée.
do do Chalonin.
Articles de toilette de la maison Ladvocat.
Gants Jouvin et de fantaisie.
Résilles et filets fantaisie, haute nouveauté.
Peignes d'écaille unis et incrustés or modèle.
do Ivoire.
Teinture pour les cheveux, de Harrison, la meilleure de toutes les teintures.
Un assortiment d'articles de fantaisie.
Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en cheveux. 18dc—

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Gavino Ledda.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,890.

En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 d'octobre 1862 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Jeudi douze de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, savoir:

1o—SIX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Joséphine et St André, l'un désigné par le No Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin arpenteur le 6 d'octobre 1849 et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Robert Mullen, par acte au rapport de John F. Coffey, notaire public en cette ville le 12 d'avril 1859

Un autre, mesure, suivant plan déposé sous le No 2 au livre de plans No 6 en l'étude d'Amédée Ducatel notaire public en cette ville, 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 129 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt d'Alcide Delpeuch, par acte au rapport dudit notaire Ducatel en date du 24 juin 1859.

DEUX AUTRES TERRAINS désignés par les Nos Trente-trois et Trente-quatre suivant plan de C. F. Zimpel, arpenteur, le 25 d'avril 1833, déposé sous le No 62 au livre No 1 des plans de l'étude de Wm Christy, autrefois notaire public en cette ville, et mesurant [mesure américaine] comme suit, à savoir: Le No Trente-trois, 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 218 pieds 2 pouces sur la ligne latérale vers la rue Jersey, et 217 pieds 7 pouces sur la ligne limitrophe au No Trente-quatre, et le No Trente quatre 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur sur la ligne de division du No Trente-trois, de 217 pieds 6 pouces, et 216 pieds 10 pouces sur la ligne latérale vers la rue Laurel. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt d'Anne Fane Mathews, épouse de Wm F. Chase, de Pensacola, Etat de la Floride, par acte au rapport de Daniel I. Ricardo, notaire public, en date du 1er juin 1859

Et deux autres terrains mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jersey sur 130 pieds de profondeur, et 2 pieds 8 pouces en largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les deux terrains décrits en dernier lieu ont été achetés par la Dame Gavino Ledda d'Antoine Carrière par un acte au rapport d'Achille Cutapella, notaire public en cette ville. Les bâtisses et améliorations consistent en une belle maison de résidence, dépendances et appartenances. Le plan est maintenant exposé à la Bourse.

2o. TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos Trois, Quatre et Cinq de l'ilet No Trois, lequel est borné par les rues de la Nouvelle Levée, St Jacques, Tchoupitoulas du Marché et la Place du Marché, suivant croquis annexé à l'acte d'achat, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces 7½ lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Le No Cinq formant l'angle des rues de la Nouvelle Levée et St Jacques. Ces terrains font partie des terrains Nos Un et Deux acquis de Laurent Millaudon, par acte au rapport de H. B. Cenas, notaire public, en date du 13 de juillet 1843

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Charles Tayleur et fils, de Liverpool, Angleterre, par acte au rapport de Edward Barnett, notaire, en date du 13 de décembre 1860

3o UN TERRAIN situé dans la ville de Jefferson, paroisse de même nom, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Water, Berlin, et de la Levée, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 31 mars 1851 ledit terrain mesure, mesure américaine, vingt cinq pieds et une ligne de face à la rue Water, cent quarante pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux, cent trente neuf pieds huit pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Quatre et vingt cinq pieds de largeur dans le fond. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Dlle Thérèse Jacobs, par acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 21 octobre 1857

4o UN TERRAIN situé dans la ville de Jefferson, paroisse de même nom, dans l'ilet K. borné par les rues Water, de la Levée et Berlin, et l'Avenue Napoléon. Ledit terrain est désigné par le No Vingt Quatre d'après un plan de 293 terrains situés au faubourg de Freeport, dressé par A. S. Phelps et déposé en l'étude de L. R. Kenty, ci-devant notaire public Ledit terrain forme l'angle de la rue de la Levée et de l'Avenue Napoléon et mesure vingt cinq pieds de face à la rue de la Levée sur une profondeur de cent vingt pieds et face à l'Avenue Napoléon, borné d'un côté par le No 23 et dans le fond par le No Un, mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Jean T. Michel, par acte au rapport de E. Commagère, recorder de paroisse, en date du 12 d'octobre 1860

5o. VINGT UN TERRAINS situés en la ville de Jefferson, paroisse de même nom dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Water, Berlin et de la Levée, désignés par les Nos Deux et de Quatre à Vingt-Trois inclusivement, d'après le plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 31 mars 1856 et déposé en l'étude de E. Bouny notaire public.

Acquis par le défunt de la ville de la Nlle-Orléans, par acte au rapport de E. Bouny, notaire public en date du 11 de mai 1856. Le plan de cette propriété est maintenant exposé à la Bourse.

6o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans la ville de Lewisburg, paroisse de St. Tammany en cet Etat, mesurant un demi arpent de face à l'Avenue du Lac sur cinq arpents de profondeur entre lignes parallèles, et faisant partie d'une plus grande étendue de terre désignée par le No. Trente, d'après un plan de L. Burg, arpenteur, daté du 27 d'avril 1841 et posé en l'étude de P. Lacoste, notaire public.

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située immédiatement derrière et contiguë à la portion de terre décrite ci-dessus et s'étendant dans la profondeur à cent pieds vers l'Avenue du Copal à travers toute la propriété de William Burlingame et une portion d'une île comprise dans le dit espace.

La dite propriété a un demi-arpent de face au Lac sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, droits, privilèges, et servitudes et appartenant, la maison à bain, le wharf, &c., sans exception ni réserve, aussi les effets mobiliers, meubles de quelque description qu'ils soient qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Dame Anne Samory épouse d'Edouard Roger, par acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public, en date du 22 de juillet 1859.

☞ Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet ou obligation avec caution bonne et solvable, à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de cette succession, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $550, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la
28janv—31, fev5, 9, 12 Paroisse d'Orléans.

Robert Anderson, curateur d'E B. Anderson vs John G. Cooke.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19 316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 3 de mars, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit—

1—UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No Treize, suivant plan dressé par George T. Dunbar, arpenteur, daté du 27 de mars 1849, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public, en cette ville, sous le No 136. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre et 6 lignes de face à la rue de l'Union, vingt-trois pieds six pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds sept pouces six lignes sur 25 pieds six pouces, du côté de la rue Baronne, limitrophe au terrain No Six, cent vingt sept pieds deux pouces et sept lignes et 85 100mes sur la ligne limitrophe au terrain No Quatorze. 20 Onze pouces sur la ligne de division des dits ce pouces commencent de la ligne de division des dits terrains Nos Quatorze et Treize, courant vers la rue Carondelet.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistent: en une jolie maison neuve en briques à trois étages dépendances et appartenances, &c. Le tout couvert en ardoises.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

31janv—31jv;7,14,21fév;3mars.

Clovis Lefèvre vs. Jack Lux & al.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19,212—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 7 de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, ayant trente pieds de face à la rue du Port, sur cent vingt pieds de profondeur et faisant à la rue Urquhart et faisant l'encoignure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur Lux et saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions: comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM.

3fev—12 21—mars 2.7 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Vincent Knecht.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,454.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de janvier 1863 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 27 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un TERRAIN situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Galvez, Conti et Johnson, mesurant vingt six pieds de face à la dernière de ces rues, sur cent vingt neuf pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le numéro Douze de l'ilet No Trente deux [32], suivant plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, daté du 28 de juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

JAS. E. DUNHAM,
26janv—3 12, 21, 27fév Shérif de la Paroisse d'Orléans.

George Herbert vs Thomas Casey et al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 16,230—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 6 de mars 1863, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit:

Un certain terrain situé en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis à vis de cette ville désigné par le No Dix-Sept de l'ilet No Neuf, lequel est borné par la rue Elmire et l'Avenue Pacifique et les rues Alix et Peter et mesurant trente un pieds sept pouces de face à la rue Elmire, sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Henry Morel suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 15 d'octobre 1855.

Appartenant au défendeur John Kennedy.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

☞ Conditions Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
2 fev—11, 20, 27, mars 6

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Hôtel-de-Ville, 6 février 1863.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de dix piastres ($10) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche huit février, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

Cinquante onces de pain pour.... 20 cents,
Vingt-cinq " " .... 10 "
Douze " " .... 5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre, JAMES F. MILLER,
Capt. de l'armée des E. U. et agissant comme Maire.
Thos H. Murphy, Secrétaire. 7 fév

QUININE—1000 onces,
Chloroforme—300 livres,
Calomel—300 livres,
Morphine—150 onces,
Borax—5 caisses,
Alun, en poudre et en morceaux—20 barils.
A vendre par E. J. HART & Co.,
20déc Rue Tchoupitoulas, Nos. 77 et 79.

VENTES JUDICIAIRES

Joseph Robinson vs J. Boulanger & C.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15 851—En vertu d'un writ de fieri facias contre J. Boulanger, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 18 de février 1863, à midi, le 2 heures A. M. à l'entrepôt situé à l'angle des rues Royale et d'Orléans, 2me District de cette ville, à l'adjudication de

Un lot de meubles, etc, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour référence. Aussi un piano

Et le même jour, à la même heure et audit lieu, il sera vendu:

Un petit coffre-fort neuf

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif
6 fev—6,10,13,16,18 de la paroisse d'Orléans

Godfred Frederick vs Paul Napoléon Rivera.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,313.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi trois de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont la description suit,

UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau, Mandeville, d'Espagne et Casacalvo, faisant partie du terrain désigné sous le No 75 du plan général dudit faubourg Marigny. Ledit terrain mesure, mesure française 60 pieds de face sur chacune des rues Moreau et Mandeville, et formant un carré régulier.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en une maison de résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, faisant face à la rue Moreau et ayant six chambres avec foyers, et triple cabinets, balcon au fer sur la rue, au troisième, galerie sur la cour au deuxième et au troisième; une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises, bâtie dans la cour et attenant à la maison, ayant au rez-de-chaussée une chambre avec foyer et un cabinet, deux chambres avec foyers au second avec galerie devant, water-closets, cour briquetée, cuve en briques; une maison à deux et ses en briques, avec boutique au premier sur la façade des deux rues, couverte en ardoises, faisant à l'encoignure; un magasin en briques à deux étages, couvert en ardoises, faisant face à la rue Mandeville, avec veranda devant, ayant une grande chambre avec foyer au premier et au second.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAMES E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 janv—fev 9 19 25, mars 3

J. A. Lacroix vs Demoutrond et Gallot

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,314. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 13 de février 1863 à 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessous désignés, à l'adjudication de

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire, dans le 3me District de cette ville et suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM
2fev—5,9,11,13 Shérif de la paroisse d'Orléans

K Morgan vs Philippe Parton et Eugene Kuecksaert

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 15,776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 7 de mars 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, LaHarpe et Lapeyrouse, désigné par le numéro Un de l'ilet numéro ?, suivant plan de Bourgerol, ci-devant arpenteur, daté 2? ?? avril 183? et déposé en l'étude de L. Hermann autrefois notaire public en cette ville.

Le dit terrain formé l'angle des rues Claiborne et La Harpe et mesure, mesure américaine, trente pieds sept pouces de face à la rue Claiborne sur cent pieds de profondeur et face à la rue La Harpe.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, appartenant au défendeur Kuecksaert, et saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

JAS E DUNHAM
Shérif de la paroisse d'Orléans
4 fev—13 21, 26—mars 7

Delphine O. Fleitas vs. Alsee J. Villere

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 9,936 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI 20 de février 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Johnson, de l'Hôpital et Galvez, et mesurant cent cinq pieds de face à la rue ..., sur une profondeur de cent trente pieds. Les dits terrains sont désignés par les ... suivant ... au rapport d'Amédée Ducatel, notaire, en date du 25 janvier 18.., dressé par ... Johnson, et ... du plan ... les Nos Cinq Six et Sept et de la portion ... de l'ilet ... pour Drouet ... voyer, le 22 décembre 1830 et déposé en l'étude de F. Grima, alors notaire public en cette ville

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois ayant quatre chambres et une galerie en ... vestibule ... et cuisine, les dépendances et appartenances ... aussi une esclave nommée JEANNETTE, âgée d'environ 28 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant au moment de l'adjudication

JAS E. DUNHAM Shérif
19janv—fev 4 12 20 de la Paroisse d'Orléans

E D White vs J L Gubernator.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18677—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 17 de février 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de

QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Bernard, Viveré, Annette et Robertson, dans le Troisième District et désignés par les Nos Un Deux, Trois et Six suivant plan

Les dits terrains ayant (mesure américaine) ce dit mesurent, savoir, les lots: Le No Un, trente quatre pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Bernard, sur cent vingt pieds ... trois lignes de profondeur et face à la rue Robertson, cent vingt deux pieds ... pouces et ... lignes dans la ligne de division de l'autre côté, limitrophe au No Deux, et trente deux pieds et un pouce de largeur dans le fond; Le No Deux mesure trente deux pieds et ... pouces de face à la rue St Bernard, cent trente et ... pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Un, huit pieds quatre pouces de ... sur la ligne limitrophe au No Trois et trente deux pieds de largeur dans le fond; Le No Trois mesure trente quatre pieds et ... de face à la rue St Bernard, cent et ... pieds ... pouces ... lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux; et le No Six contigus dans le fond ... pieds et ... de face ... sur la ligne de ... lignes de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Ville de la Nouvelle Orléans; et à la succession de John McDonogh, suivant acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

☞ CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17janv—24, 3, 10, 17fév

Edwd D. White vs. Mme de St-Rome.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18 477—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 17 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit

Quatre terrains situés au nouveau faubourg Marigny dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Bernard, Laharpe, Roberts.. et Villere, et désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre et Cinq suivant plan dressé par J Pilié, voyer, daté du 2? de septembre 1837.

Lesdits terrains sont contigus et ayant mesure anglaise, chacun trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Bernard, et traversant l'ilet d'une rue à l'autre.

Le tout conformément audit plan.

Saisis dans l'affaire ci dessus

Conditions—comptant au moment de l'adjudication

JAS E. DUNHAM,
17jan—24 31 fev 10,17 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de MIGUEL PONS.—No 19,348.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Mme veuve Miguel Pons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de feu Miguel Pons, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. A. MOREL,
2 fév—6,10 Deputé Greffier

DIVERS—300 caisses chandelles Star diverses marques,
200 caisses savon Winchester et autres marques,
200 " amidon Fox Colgate, &c,
390 sacs riz créole diverses qualités,
50 " café Rio et Havane,
50 caisses vermicelle et macaroni,
60 ½ " do do
200 caisses morue fraîche,
500 " harengs,
600 doux balais assortis,
200 " baquets
1300 dames-jeannes de 5 gallons
20 caisses pruneaux de Bordeaux,
200 sacs sel du Liverpool,
400 " sel demi gros,
180 " sel gros îles Turques,
300 barils farine superfine et extra diverses marques,
100 " mess porc inspecté,
50 tierçons de graisse,
100 barils do
100 ½ do
250 barillets do
50 ½ barils Fulton Market Beef,
25 fréquins beurre de Goshen.
En magasin et à vendre par
2fév—15f FRÉDERIC AVET & CO.

ACHAT DE VIEIL OR ET DE VIEIL ARGENT,

135.......RUE DE CHARTRES.......135

Près de l'Hôtel d'Orléans.

C. ROUYER,

Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie,

AFFINEUR D'OR ET D'ARGENT.

Achète les cendres et les lizés des bijoutiers et des doreurs.

Grand assortiment de COUVERTS en ALFENIDE.

Réparations de MONTRES ET DE BIJOUX.

Assortiment de LUNETTES, PINCE-NEZ, VERRES CYLINDRIQUES de toute sorte, &c. 16janv—1m

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par

E. E. MOUGIN, Pharmacien,
sept— Encoignure Dauphine et Douane

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains en quantité à la convenance des acheteurs

LAUVE & LEBLANC,
14 fev— 17 et 19, rue Toulouse

CHANGE SUR FRANCE.

Change sur Paris et sur Bordeaux, à vendre par OSCAR SERCIER & Co
5 janv—1m No 17 rue St-Louis